

O B J E T : Demande de Participation Communale complémentaire pour la réalisation de 30 logements sociaux urbains - (Opération Honoré de Crémont).

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération en date du 28 Octobre 1980, (affaire n° 12), vous avez bien voulu donner votre accord à la Société Immobilière du Département de la Réunion (SIDR) pour une participation communale d'un montant de 202 600 F en vue de la réalisation de 30 logements sociaux urbains - Opération Honoré de Crémont.

Cette opération prévue initialement au programme 1980 a été reportée à cette année par suite d'un manque de financement au titre de la Ligne Budgétaire Unique (LBU).

Le coût d'ensemble des VRD (1ère + 2ème tranches) a été réévalué par la SIDR et s'élève ainsi à 749 200 F au lieu de 608 000 F et porte la participation communale à 249 700 F.

C'est pourquoi la SIDR sollicite une participation communale complémentaire de :

249 700 F - 202 600 F = 47 100 F.

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs et chers Collègues,
- de me donner votre accord pour une participation communale complémentaire pour l'opération envisagée.

- de m'autoriser à emprunter cette somme auprès de la C.D.C.

Je mets la question aux voix.

A D O P T E E A L ' U N A N I M I T E
